THE SAMUEL ROGERS OIL CO.

FEUILLETON

LE DRAME

—DES—

CHARTRONS

—PAR

JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LE PROCÈS

(*Suite*)

Dans la salle d'audience, on n'aurait pu faire entrer une personne de plus..... Tout était bondé, comble. Il y avait des curieux jusque sur le tribunal, se pressant en grappes humaines derrière le dos des juges. L'entrée de M. Cordouan excita la même émotion que la veille et on se dit que le jeune homme qui paraissait un peu plus pâle, avait le regard plus tranquille.

Et un murmure circula sur tous les bancs.

Non, non ce n'est pas là l'attitude le visage d'un criminel.

Henri Soulac était là depuis longtemps. Tartas aussi, et tous les deux avaient les yeux rougis et battus. Tous les deux sentaient à chaque mouvement qui se produisait dans l'assistance des frissons froid leur courir dans le dos.

Ils n'osaient lever les yeux, et ils faisaient des efforts surhumains pour faire bonne contenance. D'ailleurs la foule était telle qu'ils étaient cachés aux regards d'Edgar, et qu'il leur aurait fallu eux mêmes se lever et se dresser sur la pointe des pieds pour apercevoir l'accusé, ce qu'ils se seraient bien gardés de faire.

Après l'installation de la cour selon le cérémonial ordinaire, et après que l'huissier fut enfin parvenu à obtenir un peu de silence, le président donna la parole au représentant du ministère public.

Ce magistrat, personnage correct, méthodique et froid, prononça un réquisitoire, serré, tranchant, où tous les arguments de l'accusation étaient soigneusement alignés, mis en lumière, déduits avec une logique et une précision qui paraissaient irréfutables.

En l'écoutant on se sentait dans les veines des frémissements glacés.

Edgar de Cordouan devenait plus livide, voyait son salut plus loin, plus difficile, et son grand-père, l'amiral de Cordouan qui avait voulu l'assister jusqu'au bout, le suivre jusqu'au calvaire sentait des bouffées de fureur lui monter au cerveau et faisait des mouvements instinctifs comme pour s'élancer, pour charger le procureur.

Pierre avait toutes les peines du monde à le retenir à sa place.

Henri Soulac et Tartas relevaient le front.

Pour eux, Edgar de Cordouan était perdu sans remède. Il ne pourrait jamais sortir de ce réseau de mailles serrées.

L'avocat général parla longtemps Son rôle était facile, et il semblait prendre plaisir à étaler ses déductions ses preuves.

Pour lui, il n'y avait pas de doute possible. Le criminel, le seul criminel était Edgar de Cordouan.

Qui avait intérêt à ce meurtre? Personne, pas même M. de Cordouan; mais M. de Cordouan avait été amené à frapper sa maîtresse,—Oh! sans vouloir lui donner la mort, le ministère public l'admettait!—et il l'avait tuée.

Il n'y avait pas eu de vol commis c'était acquis à l'instruction.

Il n'y avait pas eu de vol de serrures, de fracture de portes. Donc, c'était un familier qui avait fait le coup, quelqu'un qui possédait une clef de la maison.

Or deux hommes seulement pouvaient ainsi pénétrer chez la malheureuse Delphine Lagrange: M. Fernandez et M. de Cordouan. M. Fernandez était hors de cause. Il avait pu démontrer, dès la première heure son innocence:

Restait M. de Cordouan.

Celui ci n'a pas pu fournir d'alibi.

Celui-ci n'a pu ou plutôt n'a cru pouvoir se tirer d'affaire qu'en racontant une histoire invraisemblable, que l'avocat général ne se donnera même pas la peine de discuter tant l'absurdité a été tout de suite saisie par quiconque.

Seulement Edgar de Cordouan écoutait atterré comme dans un songe comme s'il s'était agi d'un autre que de lui.

A chaque instant il avait envie de se dresser sur son banc entre ses deux gendarmes et de répondre.

Mais il ne ferait qu'aggraver son cas augmenter la fureur de tous contre lui.

Dans la salle, le silence était profond, solennel.

L'amiral, pour se contenir, serrait les bras de son serviteur à le faire crier.

Le magistrat poursuivait son argumentation.

Outre, continuait-il, que M. de Cordouan n'a pas pu établir d'alibi sérieux des preuves se sont dressées contre lui.

Il se tourna vers les jurés:

—Ces preuves, Messieurs, vous les connaissez. Vous les avez vues, touchées, pour ainsi dire.

On les a fait passer sous vos yeux C'est la canne toute teinte de sang, trouvée dans chambre de la victime, à côté de son cadavre, canne qu'un témoin a declaré avoir vendue à M. de Cordouan, lui même, a été forcé d'avouer lui appartenir

Ici notre malheureux ami n'y tint plus.

Il se leva.

Mais avant qu'il eut ouvert la bouche, son avocat se pencha vers lui:

—Laissez! laissez! ceci me regarde,

Et il prit des notes fiévreusement

Edgar se rassit.

L'avocat général ne s'était pas interrompu.

Il en était maintenant au bouton de la redingote trouvé dans les mains crispées de Delphine Lagrange, bouton que la malheureuse avait arraché en se défendant dans les dernières crispations de l'agonie et qu'elle avait gardé entre ses mains pour désigner à la justice des hommes son assassin, pour crier à tous...

Il se tourna vers Edgar:

—Le voilà!

Et il désigna le malheureux du doigt.

Un frisson courut dans la salle Pour tout le monde Edgar de Cordouan était perdu.

Seul, son avocat, Me Durand, conservait son arrogance superbe, regardant d'un air dédaigneux son adversaire, souriant à ses arguments les plus frappants.

Pour le ministère public, Edgar de Cordouan était donc coupable du meurtre de Delphine Lagrange et bien que l'accusé n'eût pas avoué, il n'y avait pas de doute possible là-dessus.

—C'est ce que nous verrons! murmura entre ses dents Me Durand.

L'avocat général s'interrompit.

—Vous dites, maître Durand?

—Rien, rien, continuez! fit l'avocat.

Le président s'interposa.

— Vous aurez votre tour tout à l'heure, maître Durand.

— Je le sais Monsieur le président fit l'avocat, et je compte bien en profiter.

—Nous nous remettons à vous pour cela, répliqua, non sans une certaine ironie, le magistrat.

Le procureur de la répuplique attendait.

Il en était arrivé à sa péroraison.

Et il voulut que le calme fût entièrement rétabli pour que son effet ne fût pas coupé.

Cette pérora son, on devine ce qu'elle était.

Nous ne la reproduirons pas.

Qu'il nous suffise de dire que l'avocat général concluait en demandant pour Edgar de Cordouan la peine de mort. Il ne supposait pas pourtant à l'admission de circonstances atténuantes qu'il eût demandées plus larges si l'accusé ne s'était pas renfermé dans ce système de dénégations qui lui avait fait le plus grand tort.

Il s'assit et un murmure se leva dans la salle. Chacun commentait à sa façon le discours qu'on venait d'entendre et pour beaucoup qui avaient jusqu'ici cru à l'innocence d'Egar la culpabilité de l'accusé étrit devenue évidente.

Le Président frappa sur son bureau à plusieurs reprises et commanda à l'huissier de faire cesser le bruit; puis, quand un calme relatif se fut rétabli, il dit:

— La parole est à Me Durand!

Et le silence se fit aussitôt.

Me Durant n'avait jamais été à pareille fête.

Jamais il ne lui avait été donné encore d'être le champion d'une cause aussi émouvante sous tous les rapports et qui pouvait aussi bien mettre en lumière tous ses talents.

L'accusé était sympathique et personne ne pouvait prévoir que chacun souhaitait à sa façon, comme à une véritable énigme. Quelle belle cause!

Aussi pendant tout le temps qu'avaient duré les débats, pendant le réquisitoire surtout le défenseur du malheureux Edgar de Cordouan ne s'était il pas départi de sa pose superbe, triomphante pleine, de mépris et d'ironie que nous avons signalée

L'avocat avait une façon de mettre son lorgnon et de regarder ceux qui déposaient contre son client qui les décontenançait.

Mais c'est surtout pendant que l'avocat général parlait que se mirait que avait été stupéfiante. Haussements d'épaules dédaigneux, regards levés au ciel comme pour le prendre à témoin des sottises avancées, mouvements de bras indignés, éclats de rire ironiques lances tout haut attitudes menaçantes et gouailleuses rien n'avait été épargné. Et le bonhomme!

C'est surtout le bonhomme qu'il fallait voir! Quelles chevauchées superbes sur le nez et quelles chutes tranchantes le long du visage!

Enfin le tour de maître Durand était arrivé. Le président venait de l'inviter à prendre la parole.

L'avocat se leva lentement, embrassa d'un coup d'œil, la salle qui le regardait de tous ses yeux, d'un coup de pouce rangea les papiers qu'il avait devant lui, rejeta en arrière ses manches et ses cheveux, enleva sa toque, laissa tomber tout seul son binocle, sassura que personne ne ne parlait plus, que tout le monde l'écoutait que tous se taisaient et prêtaient une oreille attentive, avide, et commença.....

Il bredouilla quelques lignes d'exorde à voix basse à peine perceptible entama l'éloge de la famille de Cordouan une des plus vieilles, des plus glorieuses de l'ancienne Guyenne fit ensuite celui d'Edgar de Cordouan, le dernier rejeton de cette vieille race chevaleresque, que la fatalité inouïe, inconcevable venait de jeter sur les bancs de la Cour d'assises, pour un instant seulement il est vrai, mais assez longtemps pour voir ses ancêtres frémir et se voiler la face!

Me Durand avait lancé cette phrase à plein gosier.

Il se pencha pour remuer ses papiers attendant qu'elle eût produit tout son effet puis il parla d'Edgar de son honnêteté de son bon cœur; il cita de lui des traits qui lui faisaient le plus grand honneur. Il dit son amour pour son grand père son âme haute et fière, puis se tournant vers le ministère puplic, après voir jeté un coup d'œil aux jurés et à la salle entière, comme pour la prendre à témoin de ce qu'il allait dire.

— C'est homme, s'écria t il d'une voix véhémente que vous avez osé trainer sur ces bancs; que vous avez osé accuser duplus odieux du plus lâche, du plus infâme de tous les crimes l'assassinat d'une femme!

Et l'avocat fit une nouvelle pose.

La salle paraissait déjà retournée, gagnée toute à Edgar, et maître Durand qui connaissait son public, qui en devinait pour ainsi dire toutes les impressions, maître Durand rayonnait.

Son regard prenait quand il se porta t sur l'avocat général un air si méprisant si sarcastique, qu'il en devenait risible.

Le défenseur en vint à discuter les charges qui pesaient sur son client.

On a dû là reconnaître, notre innocence, à nos protestations indignées, à notre voix, à notre accent!

Notre honorable personne là, celle de notre famille, le proclame le crie!...

On nous dit encore:

Si vous êtes innocent, où étiez-vous quand le crime, a été commis!...

Et Durand regarda les jurés

On nous étions? Mais mon client vous l'a dit. Et il ne l'aurait pas dit, soyez-en sûrs, si cela n'était pas. Quand on ment, on se donne la peine de chercher des mensonges vraisemblables. Nous étions dans le placard où la malheureuse Delphine, affolée par la rage inprévue de M. Fernand nous avait enfermé.

L'avocat général ayant fait ici un geste de protestation et de doute le défenseur se tourna vivement vers lui:

Oui je m'en souviens Monsieur l'avocat général, en parlant de cet incident, de cette partie de la déposition de mon client, vous avez ricané.

Le magistrat protesta du geste.

— Oui appuya Me Durant vous avez ricané...Et pourquoi? Parce que cela vous paraissait invraisemblable. Mais c'est cette invraisemblable même qui prouve que ce détail est vrai. On n'invente pas les choses absurdes!

Et cette phrase lancée à l'avocat général avec une expression de mépris souverin, Me Durand fit une nouvelle pose.

Il passa rapidement sur les autres arguments developpés par le ministère public comme s'ils n'avaient pas valu même l'honneur qu'il leur faisait de les rappeler et de les discuter puis il reprit avec une recrudescence d'énergie les yeux en feu la sueur au front:

— Vous n'avez donc rien pu élever contre nous de serieux car je n'admets pas comme serieuses les déposions d'un M. Tartas sur lequel vous avez eu les renseignements que vous savez.

Dans la foule où il était dissimulé Tartas avait frémi.

Il eut un mouvement de frayeur et de rage.

Est-ce qu'on allait encore lui parler de la vieille?

Mais il en fut quitte pour la peur

L'avocat n'insista pas. Il poursuivit sa plaidoirie, chercha à égarer les jurés le public à les détourner des seules preuves véritable ou du moins que l'on pouvait considerer comme véritables, relevées par l'accusation.

Et quand il crut savoir réduites à néant il s'écria:

— Donc Messieurs tout est mystère dans cette affaire.

Il y a eu un crime. Nous ne le nions pas. Mais ce que nous nions c'est qu'il ait été commis par nous.

Pourquoi? Dans quel but?

On nous dit: Pour vous debarrasser d'une liaison gênante...

— Que nous reproche-t-on? s'écria t-il. De ne pas avouer? Mais pouvons-nous avouer ce qui n'est pas?

Pouvons-nous dire que nous sommes criminel quand nous sommes innocent?

(*A continuer*)

ON DEMANDE

Une bonne servante canadienne-française pouvant se rendre généralement utile. S'adresser au No 22½ rue St André.

A VENDRE

Un Piano et un Set de Salon a un prix modere.

Pour plus amples information s'adresser au

COIN DES RUES

York et Dalhousie

En soignant convenablement son corps, chacun peut jouir d'une bonne santé et atteindre une heureuse vieillesse. La plupart des maladies proviennent du sang, c'est donc le devoir le plus sacré de chacun d'en surveiller le fonctionnement. A la suite de recherches consciencieuses et grâce à une longue expérience nous avons réussi à composer des remèdes propres à purifier et à fortifier le sang d'une manière sûre, prompte, à l'abri de toutes suites fâcheuses et à conserver à la circulation sa marche régulière. Notre méthode curative est reconnue comme excellente et a été distinguée à plusieurs reprises par des récompenses honorifiques. Nous traitons toujours avec succès (sans mercure) certaines maladies provenant du sang corrompu, les tristes suites d'habitudes secretes, en outre les états de faiblesse, les maladies de la peau, les plaies même les plus invétérées, les dartres, la chute de cheveux, la goutte et les rhumatismes, ainsi que toutes les maladies de femme. Par notre méthode spéciale nous éliminons sans difficultés le ver solitaire, même chez les enfants, dans l'espace d'une heure. A l'aide de nos bandages, confectionnés d'après les procédés les plus nouveaux, et grâce à un traitement topique les personnes affectées de hernies arrivent à une guérison lente mais assurée. Nous acceptons toute lettre confidentielle contenant la description détaillée de la maladie et accompagnée d'un timbre d'affranchissement pour la réponse.

Officin "Hygiea" à Hambourg I.
(Allemagne.)

A NOS ABONNES

Une annonce spéciale a paru dans nos colonnes pendant quelque temps, annonçant nous avions fait des arrangements spéciaux, avec la Compagnie du Dr B. J. KENDALL, Enosburg Falls vt. éditeur d'un "Traité" sur les maladies du cheval. Cette annonce donnait à nos abonnés privilège de recevoir gratuitement un exemplaire de ce "Traité" d'un grand mérite. Ces arrangements ont été renouvelés avec la Compagnie, pour d'ici à un temps limité. Ne manquez donc pas la chance de vous procurer cet ouvrage immédiatement. Pour les amateurs de chevaux ce "Traité" est indispensable des maladies de ce noble animal y sont traitées d'une manière bien simple. La vente remarquablement rapide de cet ouvrage, aux Etats-Unis et en Canada, en a fait une des premières autorités du genre dans le monde entier. En faisant application pour ce "Traité". Placez un timbre de poste de 2 centins dans votre lettre et vous recevez ce "Traité" gratuitement.

10 Nov. 13 ins.

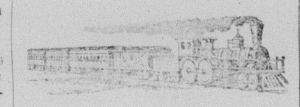

CHEMIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

—ENTRE—

Montreal et Ottawa

—ET—

OTTAWA A BOSTON ET NEW YORK ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD.

Les convois partiront de la gare de rue Elgin comme suit

TRAIN EXPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les train du Grand Tronc pour l'Est et le Sud Est, arrivant là à 11.30 a.m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p.m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est,

Les convois arriveront à 12.30 p. m et 8 10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à **7.45 a. m.** et **4.35 p. m.** se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK

VIA ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7 40 et à New-York à 7. 00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tous autres renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux Stations.

S. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Général

PERCY R. TODD,
Agent général des passagers.

L'HOTEL - CUSHING

—:o:—

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

M. Arthur Cushing, bien connu en cette ville par la manière habile avec laquelle il dirigea l'ancienne maison "Cushing" sur la rue Nicholas vient d'ouvrir sur la rue Sussex, un salon de première classe, où il tiendra toujours des **BOISSONS DE PREMIER-CLASSE — Toujours en mains des CIGARES de première marque.**

CUSHING & CO
No. 548 Rue Sussex.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

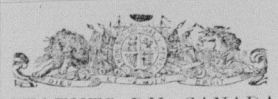

STATUTS DU CANADA

—ET—

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Les Statuts et autres Publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau Aussi des Actes épargés. Liste de prix envoyé sur demande.

Statuts revisés actuellement prêts. Prix de deux volumes, $5.00.

B CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine
et Contrôleur de la Papeterie
Dépt des Impressions Publiques
et de la Papeterie.
Ottawa, 16 Nov. 1889. 13in.

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Pointures Huiles, etc.

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMAND

JOHN SHEPHERD
227, Rue Rideau, Ottawa

Les maladies de toute nature, particulièrement les affections nerveuses, l'épilepsie, les maux d'estomac, les bourdonnements d'oreilles, les osalgies, la surdité, les mau xde tête, la migraine, la chlorose et les paralysies sont infailliblement guéris par notre célèbre méthode rationnelle. Par une cure de quatre semaines nous avons obtenu les succès les plus merveilleux dans des cas d'asthme et d'affections pulmonaires. Prière de nous adresser en pleine confiance les descriptions détaillées des maladies en y adjoignant un timbre d'affranchissement pour la réponse.

Officin "HYGIEA" à Hambourg I.
e.)

MONTRES ET BIJOUTERIES

Un assortiment complet aux plus bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente sinon l'argent vous sera remis Reparations de montres avec soin et dans les règles de l'art chez H NOREZ No.30 rue Rideau, près du pont des Sapeurs

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL

La Route directe entre l'Ouest et tous les points du Bas du St. Laurent, de la Baie des Chaleurs, province de Québec; ainsi que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap Breton, les îles de la Madeleine, Terre-neuve et St Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanches exceptés) et se rendent à destination de tous ces points, sans changement de chars, en 30 heures.

Les trains express de l'Intercolonial qui sont dans ces directions sont brillamment éclairés par l'électricité et chauffés par la vapeur de la locomotive. Tout cela donne beaucoup d'avantages, de confort et de sureté aux voyageurs.

Les nouveaux et élégants trains express, ceux de jour et ceux de nuit se dirigent aux mêmes endroits.

LA LIGNE DES PASSAGERS ET DES MALLES CANADIENNE-EUROPÉENNE

Les passagers pour la Grande Bretagne ou Continent, quittant Montréal le vendredi matin arrivant à temps samedi pour prendre le vapeur destiné au transport de la malle, à Halifax.

L'attention des expéditeurs se porte directement sur les grandes facilités offertes par le train pour le transport de la fleur et en général de toutes les marchandises à destination des Provinces de l'Est et de Terreneuve, aussi pour l'exportation des grains des produits expédiés aux marchés de l'Europe.

Pour billets et informations concernant et et le passage s'adresser à

G. W. ROBISON, agent pour les passagers et le fret de l'Est, 136½ Rue Saint-Jacques, Montréal

E. KING, agent des billets, 27, rue Sparks, Ottawa, Ont.

D. POTTINGER,
Surintendant-Général.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B. 14 Nov., 1889.

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCÈS

MARQUE DE FABRIQUE

Seul Topique remplaçant le *Feu* sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures,* Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.

Phie GÉNEAU, 375, rue St-Honoré, Paris

ENTREPOT DE MEUBLES

MEUBLES ! MEUBLES !

NOUVEAUX ET A GRAND MARCHE

Ameublements de SALON, de SALLE A MANGER, de CHAMBRE A COUCHER dans tous les GENRES — et tous les PRIX, chez —

HARRIS & CAMPBELL

Cette ancienne et honorable maison de meubles, d'Ottawa est connue par le bon marché de ses prix et par la bonne qualité des articles qu'elle vend.

10 Pour Cent de Reduction sur tout Achat Argent Comptant

HARRIS & CAMPBELL

Coin des rues O'Connor et Queen. (Près de la rue Sparks)

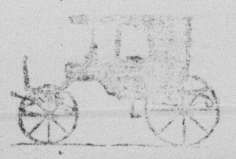

Manufacture de Voitures

ROYALE

S. LEVEILLE

PROPRIETAIRE.

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S D. THOMPSON, dans la branche de Carrosserie, plus spécialement Voitures Légères, Sulkeys, etc Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de répations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

Solution d'Antipyrine

de **TROUETTE**

CONTRE

Migraines, Maux de Tête, Névralgies Coliques, Asthme, Emphysème, Goutte Rhumatisme, Sciatique et **DOULEURS** en général.

Avoir soin d'exiger l'ANTIPYRINE de TROUETTE

Vente en Gros à Paris, E. MAZIER, Pharm^ien, 264, boul^d Voltaire

Dépositaire à *Ottawa :* Dr F. X. VALADE.

A *Québec :* Dr Ed. MORIN & Cie. — A *Montréal :* LAVIOLETTE & NELSON

ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES

VINAIGRES

VINAIGRERIE DE KINGSTON.

A. HAAZ & CIE

MANUFACTURIERS

de Vins Blancs, Cidre, Malte et autres VINAIGRES

Garantis Purs sous tous les Rapports,

EN VENTE A OTTAWA,

Par tous les Principaux Epiciers.

Pour la Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general.

Crème de Miel
et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu,

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75--RUE SPARKS--75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin

Communication téléphonique 1-2-8

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR

Habillements de messieurs faits et réparés. Satisfaction garantie.

A. DAOUST, tailleur,
No. 18 rue Nicholas, Ottawa.
'an 9 1a

COMPAGNIE D'ASSURANCE

— DU CANADA —

"CITIZENS"

FONDEE EN 1864

BUREAU PRINCIPAL : Edifice de la Compagnie d'Assurance "CITIZENS," 181 rue St. Jacques, Montréal.

DIRECTEURS :

Hon. J. J. C. Abbott, Sénateur, Président
Andrew Allan, Ecr., Vice-President.
Robert Anderson, Ecr | Arthur Prevost, Ecr
Alp Desjardins, M. P. | J O. Gravel, Ecr.
H. Montagu Allan, Ecr.
William Smith, secrétrés.
G. E. Hart, gérant général

CAPITAL SOUSCRIT - $1 009,800
Dépôt au gouvernement fédéral 122,840

G. W. SEGUIN, Sous-agent. EDWARDS KING Agent de ville.
21 RUE SPARKS, OTTAWA.

Décrets ou Judiciaire concernant les journaux

Article 1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau ee poste qu'elle ait souscrit ou non, que de journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste

Article 3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit

Article 4. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de raude.

TEINTURERIE CENTRALE

504 RUE SUSSEX

en face de la rue York. Habits d'hommes et de femmes, nettoyés, teints réparés et remis à neuf Tapis de pianos, de table, rideaux de damas, bordures de rideaux, etc, nettoyés ou teints à la perfection. Plumes d'autruches teinies selon l'espèce produite, nettoyées et frisées.

BUANDERIE

On ne se sert d'aucun procédé chimique. On se fie à l'habileté de notre main-d'œuvre. Satisfaction garantie On va chercher et on délivre les ordres par toute la ville Les collets et les poignets 2 cents chacun.

R. GAGNON, Prop.
504 rue SUSSEX devant la rue York.
P. S. Succursale, au No 160, rue Main Hull

Le plus Grand Assortiment

—DE—

Montres, Horloges et Bijouteries dans le cite, et une belle ligne de Joncs en Or solide pour Dames a $2,00, Des en Argent a 25 cents.

Toutes les Marchandises marquees en chiffres.

Une visite est sollicitee.

Bijoutiers en gros et en détail

98 Rue Rideau 98

A. & A. McMILLAN.